



JE VEUT REVOIR MA FILLE, COMMENT ME DEFENDRE

Par **freya**, le **10/03/2011** à **17:02**

Bonjour,

Divorcé depuis 7 ans, mon ex femme, ayant trouvé son bonheur avec le meilleur ami de mon fils, n'a pas trouvé mieux pour divorcer, que de faire croire aux enfants, que c'est moi qui l'ai trompé.

pour accentuer bien le tout, elle a réussi à faire croire à ma fille, aujourd'hui âgée de 20 ans, que j'ai abusé d'elle, quand elle avait 4 ans.....

Mon ex femme, et ma fille, ont récemment fait comprendre à ma compagne d'aujourd'hui, qu'ils attendaient patiemment ma mort.

Ma fille subit un véritable lavage de cerveau, et vit "en couple" avec sa maman. Mon ex me prive non seulement de mes enfants, mais me plumera jusqu'à bout, tout en continuant à m'humilier.

Est-ce que je peux me défendre, j'ai un dossier d'époque, qui précise bien les relations malades qu'a mon ex femme avec sa fille.

Ce qui m'attriste, c'est que ma fille n'a aucune chance de faire quelque chose de sa vie, elle ne peut être que très malheureuse... mais elle croit dur comme fer tout ce que dit maman.

Je reviens de loin, j'ai mis des années à sortir de ma coquille, après les agressions de mon ex, j'ai rien vu venir, j'étais marié 20 ans et j'ai cru que tout allait bien. Aujourd'hui, bien entouré, je voudrais qu'elle reconnaisse ces mensonges, pour le bonheur de ma fille. Merci de m'avoir lu.....

Par **Claralea**, le **10/03/2011** à **17:42**

[citation] **Le syndrome d'aliénation parentale (SAP) a été défini et décrit en 1986 par Richard Gardner. Selon lui, il s'agit d'un désordre psychologique qui atteindrait l'enfant lorsque l'un des parents effectue sur lui, de manière implicite, un « lavage de cerveau » visant à détruire l'image de l'autre parent. Lorsque l'opération réussit, l'enfant rejette ou diabolise ce parent qu'il aimait auparavant, et fait indissolublement corps avec le parent aliénant, conformément au désir de celui-ci. Dans une étude longitudinale de 700 divorces « hautement conflictuels » suivis pendant 12 ans, il fut conclu que des éléments du SAP sont présents dans la grande majorité des cas**[/citation]

Malheureusement, votre fille est majeure et vous ne pouvez plus vous retourner contre sa mère, ni l'obliger à vous aimer. Le travail de SAP a très bien fonctionné, reste plus à espérer que le temps et l'âge lui ouvrent les yeux.

Quant à vous, il faut passer à autre chose, arrêtez de vous rendre malade avec les procédés de la mère. Montrez lui qu'elle peut dire ce qu'elle veut, ça vous passe au-dessus de la tête. En général, ce qui amuse ces gens-là, c'est de voir la portée de leurs "vacheries". Quand elle verra que ça ne vous touche pas, le "jeu" aura beaucoup moins d'intérêt. Si vos enfants sont majeurs, vous n'avez plus à avoir le moindre contact avec elle, s'il y en a encore qui sont mineurs, limitez au maximum les relations, sinon vous y laisserez votre santé.

Vous avez refait votre vie, concentrez-vous sur celle-ci, passez à autre chose. Je ne vous dis pas d'oublier votre fille, mais pour l'instant elle est trop influencée par sa mère, le temps viendra où vous pourrez discuter ensemble plus sereinement.

Bon courage

Par **freya**, le **10/03/2011** à **18:32**

merci d'avoir pris le temps de me lire et de me répondre